

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE WEITBRUCH****PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 24 juin 2026**

Madame GELDREICH Angèle, maire et présidente du CCAS ouvre la séance à 19h00 en présence des membres suivants du conseil d'administration :

Membres délégués du conseil municipal :

- Mme SCHNEIDER Jeannine
- M. TEMWA Jean-Claude
- Mme KREBS Christel
- Mme HOERNEL Maegan

Membres nommés par le maire participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune :

- Mme AMANN Aurore
- Mme BIENFAIT Laure
- Mme DISS Brigitte
- M. KREBS Jean-Claude
- Mme RIEHL Brigitte
- Mme ROSER Gaëlle

Absent excusé avec pouvoir : néant

Absentes excusées : Mesdames RIEHL Dominique, ANTON TOSTAIN Laëtitia, conseillères municipales

Absent : néant

Calcul du quorum : $13 : 2 = 6,5$ arrondi au nombre supérieur : 7

Avec 11 membres présents à l'ouverture, le quorum est atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Installation du conseil d'administration
3. Election du/de la vice-président(e)
4. Approbation du compte financier unique 2025
5. Bilan de la fête de Noël 2025
6. La fête de Noël des seniors 2026
7. Plan canicule et grand froid – personnes vulnérables
8. Bilan de l'aide sociale et alimentaire
9. Informations et communications diverses

1 Désignation du secrétaire de séance

Madame la présidente propose de désigner comme secrétaire de séance Mme WEISBECKER Marie-Thérèse, Directrice générale des services de la commune de Weitbruch.

Après délibération, le conseil d'administration

Décide à l'unanimité

De désigner Madame WEISBECKER Marie-Thérèse comme secrétaire de séance

2 Installation du conseil d'administration

Madame la présidente déclare installer dans leurs fonctions les membres ci-dessous :

Les membres délégués par le conseil municipal :

Mme SCHNEIDER Jeannine, adjointe au maire, Mme KREBS Christel, adjointe au maire, Mme RIEHL Dominique, conseillère municipale, M. TEMWA Jean-Claude, conseiller municipal, Mme HOERNEL Maegan, conseillère municipale, Mme ANTON TOSTAIN Laëtitia, conseillère municipale

Les membres nommés par Madame le maire participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune :

Mme AMANN Aurore, Mme BIENFAIT Laure, Mme DISS Brigitte, M. KREBS Jean-Claude, Mme RIEHL Brigitte, Mme ROSER Gaëlle

3 Election du/de la vice-président(e)

Madame le maire, présidente du CCAS expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un (e) vice-président (e) conformément aux articles L 123-6 et R 123-18 du code de l'action sociale et des familles.

Elle demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Est candidate : Mme SCHNEIDER Jeannine

Le conseil d'administration sur demande de la présidente décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Mme SCHNEIDER Jeannine ayant obtenu 11 voix POUR est proclamée vice-présidente par la présidente.

4 Approbation du compte financier unique 2025

Mme la présidente donne la parole à Christel KREBS qui expose :

La procédure d'adoption du compte financier unique (CFU) se décompose en deux phases.

Le conseil d'administration doit d'abord élire un président de séance ad hoc dont la fonction est de présider à la place du président les débats consacrés à l'examen du CFU et son vote en application de l'article L.2121-14 du CGCT.

La présidente ne doit pas prendre part au vote et doit se retirer de la salle du conseil au moment du vote.

Mme KREBS propose de procéder à l'élection et de le faire à main levée.

Mme Jeannine SCHNEIDER est élue présidente de séance par 11 voix POUR.

Mme SCHNEIDER donne la parole à Christel KREBS qui présente les chiffres du compte financier unique 2025 par chapitres et par articles et répond à toutes les questions.

Mme SCHNEIDER demande s'il y a encore des questions et comme il n'y en a pas, Madame la présidente quitte la salle.

Mme Jeannine SCHNEIDER, présidente de la séance soumet au vote le compte financier unique 2025.

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié, relatif à l'expérimentation du compte financier unique et sa généralisation ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57 ;

Vu la délibération en date du 25 mars 2025, autorisant la mise en place du compte financier unique pour le CCAS de la commune de Weitbruch ;

Considérant que le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025, vous a été transmis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Il se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Donne acte de la présentation faite du CFU 2025, qui est résumé par les tableaux ci-dessous.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Section de fonctionnement	15 000 €	15 335,94 €	-335,94 €	7 733,34€	7 397,40 €
	Section d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Budget total	15 000 €	15 335,94 €	-335,94 €	7 733,34€	7 397,40 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Section d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Budget total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		15 000 €	15 335,94 €	-335,94 €	7 733,34 €	7 397,40€

Le résultat brut global de clôture 2025 du budget principal est donc de 7 397,40 €.

Le résultat net global de clôture (*prenant en compte les restes à réaliser*) est donc de 7 397,40 €.

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme Christel KREBS, Madame la présidente ayant quitté la salle,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le CFU du CCAS de la commune de Weitbruch pour l'exercice 2025,

Donne pouvoir à Mme la présidente pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame la présidente revient dans la salle et reprend la présidence de la séance

5 Bilan de la fête de Noël des séniors 2025

Pour la fête des seniors 2025 qui avait lieu le 7 décembre 2025, 541 personnes de plus de 70 ans avaient été invitées, 313 réponses positives : 277 personnes ont participé au repas au Millenium (plus les membres du conseil municipal et du CCAS avec conjoint) et 36 repas ont été livrés à domicile.

Par ailleurs, 84 bons d'achat de 20 € ont été établis à des personnes de plus de 80 ans qui ne sont allées ni au Millenium ni n'ont demandé la livraison du repas à domicile.

Le coût total de la fête s'élève à environ 16 500 €.

6 Fête de Noël des séniors 2026

Madame la présidente propose de changer la formule pour la fête de Noël de 2026.

Elle propose d'offrir un billet d'entrée pour un spectacle, par exemple le spectacle/chants de Noël de Robin Léon le dimanche 6 décembre 2026 au Belvédère à Hoerdt.

Par ailleurs, elle propose de reculer l'âge pour la participation à la fête à 75 ans au lieu de 70 ans actuellement.

Après délibération,

Le conseil d'administration décide à l'unanimité

- De proposer le spectacle de Robin LEON le 6 décembre 2026 au Belvédère à 15h00 (une séance supplémentaire par rapport au programme). Un certain nombre de places sera réservé – à voir selon les réponses.
- Après le spectacle, un verre de l'amitié pourra être partagé au bar du Belvédère. A voir les conditions et l'organisation.
- De proposer un transport en bus pour ceux qui le souhaite
- De reculer l'âge à 75 ans pour participer à la fête des séniors
- De maintenir l'invitation des personnes de 71 ans à 74 ans qui étaient déjà invités
- De proposer un « goûter de Noël » le samedi 5 décembre 2026 à 15h00 à ceux qui ne souhaitent pas aller au spectacle. Ce sera un moment convivial autour

d'un vin chaud et autres boissons, gâteaux, bredele, chocolats,... L'animation pourrait être assurée par la musique intercommunale. Le lieu reste à déterminer en fonction du nombre de personnes.

- De proposer un bon cadeau d'une valeur de 20 € à ceux qui ne pourront pas aller à l'une ou l'autre proposition.
- De charger Mme la présidente de contacter au plus vite les personnes concernées par courrier pour pouvoir organiser au mieux les manifestations.
- Pour la bonne organisation, des membres du CCAS et du conseil municipal accompagneront les seniors au spectacle (billets à remettre sur place, ...).

7 Plan canicule et grand froid – personnes vulnérables

Madame la présidente remercie les membres qui ont déjà visités et qui visiteront des personnes qui pourraient relever des personnes dites « vulnérables ».

Suite aux visites à domicile effectuées, aucune personne n'était en difficulté.

A noter, la réception ce jour de la première inscription sur le registre des personnes vulnérables.

8 Bilan de l'aide sociale et alimentaire

Il est présenté aux membres les conditions d'adhésion à la banque alimentaire du Bas-Rhin : distribution mensuelle, participation financière de la commune et des bénéficiaires, les commandes, la distribution, le nombre de bénéficiaires actuellement, les autres possibilités comme les épiceries sociales, ...

9 Informations et communications diverses

Mme Gaëlle ROSER propose d'organiser, à partir de l'an prochain, également une fête de Noël (ou autre par exemple la galette des rois) pour les enfants et les familles de Weitbruch.

M. Jean-Claude KREBS informe que jusqu'à présent la commune participait à la collecte de la banque alimentaire en novembre, à voir sous quelle forme le CCAS pourrait le faire cette année.

Madame la présidente remercie les membres, dit que la prochaine réunion aura lieu en septembre/octobre et lève la séance à 20h30.

Délibérations transmises en Sous-préfecture le 7 juillet 2026.
Délibérations mises en ligne sur le site internet le 7 juillet 2026.

Madame la Présidente,



Angèle GELDREICH

La secrétaire de séance,



Marie-Thérèse WEISBECKER